



PROCÉDURE D'INSCRIPTIONS PAR INTERNET

A PARTIR DU 12 AOUT (via le nouveau site internet)

**ACCUEILS DE LOISIRS DES MERCREDIS APRES-MIDIS ACCUEILS
DE LOISIRS DES VACANCES SCOLAIRES**

A PARTIR DE LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2015, il sera possible d'inscrire vos enfants aux accueils de loisirs du mercredi après-midi et des vacances scolaires via le site internet de la ville rubrique « mon espace personnel ».

AVANT TOUTE INSCRIPTION EN LIGNE, il faudra impérativement remplir une fiche **ENFANT** valable pour l'année scolaire (à déposer directement au service Enfance ou à envoyer par mail enfance@amilly45.fr). Cette fiche est disponible sur le site internet rubrique « A tout âge » / « Enfance » / « autour de l'école » / « accueils de loisirs ».

Si vous ne disposez pas d'accès internet, il vous est possible de venir inscrire votre enfant directement au service.

POUR S'INSCRIRE VIA INTERNET....

→ **RAPPEL** : Avoir déposé au service Enfance la fiche « Enfant 2015-2016 » et toutes les pièces justificatives demandées.

1. Se connecter sur le site www.amilly.com

2. Cliquer sur la rubrique « mon espace personnel »

3. **Si compte déjà créé** : Cliquer sur le logo  et suivre les indications pour s'identifier

4. **Si 1ère connexion** : cliquer sur  et suivre les instructions pour créer un compte.

ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI

1. Cliquer dans la rubrique « Réservation »

2. Sélectionner le mois concerné et l'activité pour le mercredi

- Possibilité d'inscriptions :
 - Au maximum : pour l'année
 - Intermédiaire : pour le mois, à la période
 - Au minimum : pour chaque mercredi

→ **ATTENTION** : toute annulation ou inscription doit se faire avant le jeudi précédent la semaine suivante

3. Réserver à l'aide du planning en cliquant sur les mercredis souhaités et en cochant l'activité « mercredi »

4. **IMPORTANT** : Il faut valider votre panier pour que votre inscription soit enregistrée.

ACCUEILS DE LOISIRS DES VACANCES SCOLAIRES

1. Cliquer dans la rubrique « Services en ligne »

2. Sélectionner « Inscription centre de loisirs »

3. Cocher la ou les semaines souhaitées

4. Mise en attente de votre dossier pour validation par le service Enfance.

5. Réception d'un mail d'information une fois le dossier validé

→ Vous pouvez suivre l'avancée de votre inscription via votre espace personnel

→ Les inscriptions doivent être faites pendant les périodes d'inscription. Une fois le délai passé, toutes modifications devront se faire directement au service Enfance.